ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 MARS 1973

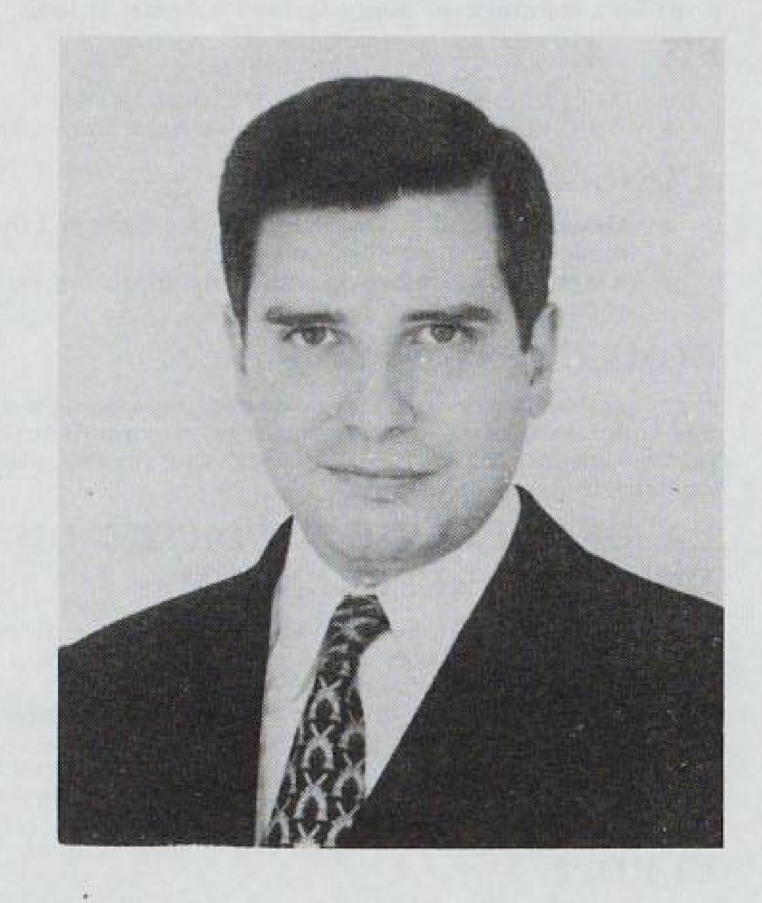
DEPARTEMENT DES YVELINES

8eme CIRCONSCRIPTION

AVEC LE CANDIDAT

CENTRE DEMOCRATIE et PROGRÈS





Noël METTEY

UN REPUBLICAIN DE PROGRES

Un jeune cadre, diplômé d'études supérieures de Sciences Economiques, chargé d'études économiques dans une entreprise privée.

«La politique n'a de signification que pour faire d'un monde souhaité un monde vécu», c'est avec cette volonté de progrès dans la sécurité que je sollicite vos suffrages.

Mes préoccupations : être pour tous les électeurs et électrices de cette circonscription où j'ai toujours vécu un interlocuteur dévoué ; agir avec compétence afin que les objectifs réalisables que je vous propose deviennent réalité.



c

d

p

«Mon suppléant est ma femme avec qui j'ai eu l'habitude de travailler en équipe au cours de nos études universitaires et qui connaît très bien les problèmes sociaux. Elle s'est intéressée depuis notre mariage aux problèmes de la circonscription et particulièrement aux difficultés quotidiennes de chacun».

Suppléant

Carole METTEY

Diplomée d'études supérieures de Sciences Economiques.

Des Objectifs réalisables

NIVEAU DE VIE

- Augmenter le niveau de vie moyen d'au moins 25% en 5 ans.

POLITIQUE SOCIALE

- Priorité au plein emploi
- Augmenter le S.M.I.C. plus vite que la moyenne des salaires.
- Généraliser la mensualisation d'ici à 1974.
- Mensualiser le S.M.I.C.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Règlementer et mieux contrôler les conditions de travail.
- Supprimer progressivement le travail à la chaîne.
- Favoriser le développement des horaires aménagés.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

- Généraliser l'intéressement aux bénéfices et l'actionnariat ouvrier.
- Organiser dans les entreprises la participation effective du personnel aux responsabilités.

JEUNES

- Donner aux jeunes des responsabilités dans la société.
- Reconnaître le rôle des Mouvements de Jeunesse.
- Associer la jeunesse aux décisions : abaissement de la majorité électorale à 19 ans.

ENSEIGNEMENT

Mieux assurer l'égalité des chances :

- développement de l'enseignement pré-scolaire, accueillir tous les enfants à partir de 2 ans dans les classes maternelles et alléger l'effectif des classes,
- assurer la gratuité des frais de la scolarité obligatoire (livres, fournitures, transports scolaires),
- faire en sorte que la formation scolaire et universitaire aide davantage à entrer dans la vie active.

Nationaliser avant la fin de la législature :

- tous les C.E.S. et tous les C.E.G. pour parvenir à une plus juste répartition des charges entre l'Etat et les communes.

COMMERCANTS ET ARTISANS

FISCALITE

- Principe de l'égalité fiscale entre salariés et non-salariés.
- Bénéfice de l'abattement de 20% étendu aux non-salariés.
- Modification des critères de la patente (future taxe professionnelle) et principe de sa péréquation.

PROTECTION SOCIALE

- Les salariés doivent avoir un régime de protection sociale comparable à celui des salariés à la fin du VIe Plan.

INFORMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE, FORMATION

- Création de centres régionaux d'information, d'assistance technique et de formation.

CONCURRENCE

- Sanctions plus sévères pour les ventes à perte.
- Interdiction de toute forme de publicité mensongère.
- Crédit fournisseur : aucune discrimination ayant pour critère la forme de vente exercée par le détaillant.
- Implantation commerciale : la liberté du commerce doit être respectée mais la concurrence ne doit pas aboutir à donner une situation de monopole à certaines formes de commerce : définition de seuils de monopole.

FINANCEMENT

- Deux Fonds de Modernisation devront être créés dans le budget de l'Etat, l'un pour le commerce, l'autre pour l'artisanat.
- Bonifications d'intérêt pour les commerçants modernisant leurs fonds ou se convertissant à une autre activité.
- Primes de conversion pour les commerçants comme cela est déjà fait pour les artisans.
- Principe d'une aide financière aux groupements de commerçants et d'artisans.

CADRES

- Satisfaire les principales revendications des cadres :
  - sur le plan de la hiérarchie des salaires, de la fiscalité, des retraites,
  - sur le plan des mécanismes de participation à la direction des entreprises,
  - et sur le plan de la garantie d'emploi.
- Aider les cadres de plus de 50 ans à retrouver une situation dans les entreprises moyennes.

AGRICULTURE

- Garantir et développer le pouvoir d'achat des agriculteurs.
- Etablir une hiérarchie des prix plus conforme aux nécessités économiques et sociales.
- Introduire une procédure de révision annuelle des prix au niveau européen.
- Défendre et promouvoir l'exploitation de type familial en lui donnant les moyens de se développer.
- Encourager les productions animales et végétales déficitaires.
- Aider à l'organisation mutualiste du travail rural afin de développer le temps de loisirs pour les agriculteurs.
- Consentir l'effort nécessaire pour que la population agricole et rurale se maintienne à un niveau suffisant.
- Revoir les conditions de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

POLITIQUE DU 3ème AGE ET RETRAITES

- Droit à la retraite au taux plein à partir de 60 ans.
- Création du R.M.I.C. (Revenu Minimum Garanti des Personnes Agées) égal à 80% du S.M.I.C. et revalorisé dans les mêmes conditions que ce dernier.
- Charte du 3ème Age améliorant les conditions de la vie pratique (par exemple : gratuité des transports urbains, gratuité des soins médicaux pour les personnes exonérées de l'impôt sur le revenu).
- Organiser la représentation des personnes âgées au Conseil Economique et Social.
- Mettre en œuvre des formules d'activités collectives à temps partiel.

HANDICAPES

- Poursuivre l'action en faveur des handicapés.
- Simplifier les règlements et formalités.
- Accomplir un effort d'information pour que les handicapés et leurs familles connaissent mieux les possibilités d'aide dont ils disposent.
- Intégrer les handicapés dans la société.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Vie professionnelle, il faut :

- faciliter l'accès des femmes à tous les emplois publics,
- généraliser le mi-temps ou les horaires libres pour les femmes qui le souhaitent,
- veiller à l'application du principe : «A travail égal, salaire égal», car les textes législatifs se heurtent aux mentalités. Il faut lutter contre les formes subtiles de discrimination.

Vie familiale :

- il faut permettre à la fois une régulation des naissances fondée sur une information complète et promouvoir une aide substantielle aux familles.
- Avortement : la loi de 1920 devra être révisée à partir des conclusions d'une commission représentative.

Prestations familiales :

- Revalorisations régulières.
- Supplément de solidarité à l'égard des familles les plus modestes.
- Simplification des prestations.

Crèches :

- 2 000 crèches devront être créées d'ici à 1978. Il faudra les adapter au mieux des besoins : crèche de quartier, crèche d'entreprise, halte-garderie.

ANCIENS COMBATTANTS

Rapport constant : redéfinir l'indice de rattachement qui doit suivre les promotions des fonctionnaires des catégories C et D.

Egalité des droits : supprimer la discrimination actuelle sur 3 années.

Pensions des veuves : majorer de 10 points par an jusqu'au plafond de 500 points les pensions actuelles (plan de 4 ans).

Cartes aux anciens d'A.F.N. : déterminer en accord avec les groupements d'Anciens Combattants, le Ministère et le Parlement, les critères d'attributions en se basant sur la loi fondamentale.

RAPATRIES

Il faut refaire une loi sur l'indemnisation, car celle du 15 juillet 1970 est insuffisante particulièrement en ce qui concerne : les droits à la retraite acquis en Afrique du Nord, les pensions et prestations de Sécurité Sociale pour les personnes du 3ème âge et l'indemnisation.

FISCALITE

- Allègement de l'impôt sur les revenus les plus faibles.
- Appliquer le principe «à revenu égal, impôt égal».

CONSOMMATEURS

- Développer à la télévision et à la radio l'information des consommateurs.
- Améliorer la protection du consommateur en aggravant les sanctions contre la publicité mensongère.

COMMUNES

Il faut avoir le courage de repenser complètement le système actuel des finances locales et d'envisager le versement intégral de certains impôts (au moins une partie) aux collectivités locales afin qu'elles retrouvent la maîtrise de leurs décisions.

LA DEMOCRATIE A PORTEE DU CITOYEN : LE DROIT AU REFERENDUM.

Il faut rendre au citoyen la démocratie directe. Elle existe naturellement dans les villages restés des communautés à échelle humaine, mais, dans les villes, il faut l'organiser.

- en donnant au maire le pouvoir de consulter directement la population sur des choix précis;
- en conférant aux citoyens le droit de provoquer cette consultation, grâce à la réunion d'un certain nombre de signatures fixées en pourcentage de la population.

EUROPE

- Le parlement Européen devra être élu avant dix ans au suffrage universel.

POUR NOTRE REGION

TRANSPORTS

- Améliorer les conditions de transports des usagers de la S.N.C.F. par une révision des horaires et des fréquences.
- Appliquer progressivement le tarif banlieue à l'ensemble de notre circonscription.
- Encourager l'établissement d'horaires variables dans les entreprises pour éviter les pertes de temps provoquées par le décalage entre les horaires de travail et les horaires des transports.
- Activer l'aménagement du réseau routier avec comme objectif prioritaire, les liaisons avec Paris (doublement du tunnel de l'Autoroute de l'Ouest) et avec les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne.

TELEPHONE

- En 1973 et 1974, plusieurs secteurs seront automatisés et de nouveaux centres créés (Trappes, en particulier). L'effort devra être rapidement accru pour éviter la saturation et l'encombrement des lignes.

ENSEIGNEMENT

- Construire immédiatement les lycées et collèges prévus.
- Réviser la carte scolaire et revoir le problème du ramassage scolaire pour éviter des trajets trop fatiguants pour les enfants.

Saint-Quentin-en-Yvelines

- Favoriser la concertation entre les différentes parties concernées.
- Réaliser la ville nouvelle secteur par secteur pour que les conditions de vie y soient harmonieuses.
- Etudier avec les élus locaux les modifications qu'il serait souhaitable d'apporter au projet initial sans entraver les réalisations déjà en cours.

4 OBJECTIFS FONDAMENTAUX

- Favoriser l'équilibre habitat-emploi.
- Accélérer le développement des équipements collectifs (scolaire, sportif, culturel...).
- Veiller à ce que les équipements collectifs puissent être construits à la même cadence que les logements.
- Encourager une urbanisation compatible avec la protection des sites naturels de notre région pour sauvegarder la qualité de la vie.

POUR L'EXPANSION ECONOMIQUE, LE PROGRES SOCIAL, LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

votez Noël METTEY

VU LE CANDIDAT

Imp. Coutancier Typo-Offset - Chevreuse